



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2019
Français
Original : anglais et français

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire
Soixante-dixième session
Genève, 7-11 octobre 2019
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Examen et adoption du Budget-programme
biennal 2020-2021**

Budget-programme biennal 2020-2021 du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés*

Additif

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et
budgétaires**

* Conformément à la décision du paragraphe 19 du document A/71/12/Add.1, le présent document n'est pas régi par la norme de soumission des documents officiels et n'est donc pas concerné par la distribution simultanée.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Budget-programme biennal 2020-2021.....	3-15	3
III. Principales initiatives	16-19	6
IV. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	20-26	7
V. Autres questions	27-28	8

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la version préliminaire du Budget-programme biennal 2020-2021 du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (A/AC.96/1191). Il a également examiné le Rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que le Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/74/5/Add.6). Pour examiner ces rapports, le Comité consultatif a rencontré la Haut Commissaire Adjointe et d'autres représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui ont fourni d'autres informations et clarifications ainsi que des réponses écrites reçues le 25 septembre 2019.

2. Le Comité consultatif a également rencontré les membres du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes pour discuter de leur rapport du HCR (ibid.). Si nécessaire, il a fait dans le présent rapport, aux sections II et III, et d'une manière distincte à la section IV, des observations sur certaines questions spécifiques au HCR, débattues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

II. Budget-programme biennal 2020-2021

Structure et présentation du budget

3. Le budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021 continue d'être basé sur l'approche d'évaluation complète des besoins, approuvée pour la première fois par le Comité exécutif en octobre 2009 pour le budget-programme 2010-2011, qui prend en compte les besoins humanitaires des personnes relevant de la compétence du HCR (A/AC.96/1191, par. 9 et tableau 1.1). À la suite de l'approbation du budget par le Comité exécutif, le HCR lance l'appel global pour collecter des fonds. Pendant la période de mise en œuvre, le Haut Commissaire peut réviser le budget au moyen de budgets supplémentaires devant être financés par des appels additionnels. C'est en fonction de la disponibilité des fonds que le budget est exécuté. Le HCR adopte une approche progressive de gestion des ressources, redéfinit les priorités et ajuste ses programmes, si nécessaire (ibid., par. 8, 9 et 11).

4. Il est dit dans le rapport du Haut Commissaire que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021 continue d'être réparti en trois catégories, à savoir : Siège, Programmes globaux et Terrain (ibid., par.13). En outre, les provisions pour les réserves des opérations et d'autres réserves spécifiques sont incluses dans le budget-programme (ibid., tableau 1.4 et par. 36). Le rapport indique aussi que la composante Terrain tient compte des changements issus du processus de décentralisation et de régionalisation, que le HCR met en œuvre depuis septembre 2019 (voir aussi les paragraphes 17 et 18 ci-dessous). Comme résultat de ce processus, le HCR comprendra sept régions : trois pour l'Afrique – en raison de la complexité opérationnelle du continent – et une pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et les Amériques (ibid., par. 14)¹. La nouvelle structure régionale suppose le transfert des Bureaux régionaux reconfigurés, du Siège vers les régions respectives (ibid., par. 14 et 23). Sauf indication contraire, le budget de 2019 a été restructuré dans le rapport du Haut Commissaire pour inclure les trois nouvelles régions, et une nouvelle ligne de sous-total pour l'Afrique permet de faire des comparaisons (ibid., par. 35). Le Budget-programme continue d'être présenté selon une structure en quatre piliers, représentant les besoins de groupes particuliers de population dans chaque opération (ibid., par. 15).

5. Un aperçu des budgets, des fonds disponibles et des dépenses, de 2010 (lorsque l'approche d'évaluation complète des besoins a été introduite par le HCR pour la première fois) à fin 2018, est fourni au tableau 1.7 du rapport du Haut Commissaire, et repris ci-dessous.

¹ Avant la régionalisation et la décentralisation, le HCR comprenait cinq régions : Afrique, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie et Pacifique, Europe et les Amériques.

Budget, fonds disponibles et dépenses entre 2010-2018

(en milliers de dollars E.-U.)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<u>Budget, fonds disponibles et dépenses</u>									
Budget final	3 288 730	3 821 708	4 255 607	5 335 374	6 569 754	7 232 409	7 509 703	7 962 857	8 220 453
Fonds disponibles	2 112 480	2 413 144	2 593 847	3 234 135	3 603 099	3 706 762	4 410 812	4 510 043	4 710 322
Dépenses	1 878 174	2 181 099	2 357 710	2 971 825	3 355 409	3 294 815	3 967 096	4 083 352	4 226 254
<u>Analyse en termes de pourcentage</u>									
Fonds disponibles en pourcentage du budget	64%	63%	61%	61%	55%	51%	59%	57%	57%
Déficit de financement	36%	37%	39%	39%	45%	49%	41%	43%	43%
Dépenses en pourcentage du budget	57%	57%	55%	56%	51%	46%	53%	51%	51%
Dépenses en pourcentage de fonds disponibles	89%	90%	91%	92%	93%	89%	90%	91%	90%

6. Il ressort du rapport du Haut Commissaire que le budget final a augmenté en moyenne de 12 % par an entre 2010 et 2018, tandis que les fonds disponibles et les dépenses ont augmenté en moyenne de 11 %. Entre 2017 et 2018, l'écart entre les besoins et les fonds disponibles est resté stable à 43 %, tandis que les fonds disponibles et dépenses ont augmenté à des taux similaires (ibid., par. 44).

7. Le budget initial de 2019, approuvé en octobre 2017 par le Comité exécutif, s'élevait à 7 352,3 millions de dollars E.-U. En octobre 2018, le Comité exécutif a approuvé, compte tenu des besoins à jour, un budget révisé de 8 591,1 millions de dollars E.-U. pour 2019. Au 30 juin 2019, le budget de 2019 s'élevait à 8 635,9 millions de dollars E.-U, dont deux budgets supplémentaires chiffrés au total à 107,4 millions de dollars E.-U, avec une réduction budgétaire de 62,6 millions de dollars E.-U par rapport au budget révisé de 2019. Les deux budgets supplémentaires ont été établis pour satisfaire les besoins imprévus au Cameroun (35,4 millions de dollars E.-U) et au Venezuela (République bolivarienne du) (72 millions de dollars E.-U). La réduction du budget s'explique par la révision des chiffres démographiques de planification en Ouganda pour les situations au Burundi, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud (ibid., par. 33). Les dépenses réelles de 2017 et 2018, ainsi que de la première moitié de 2019, sont fournis dans le rapport du Haut Commissaire (ibid., tableau I.8).

8. Le Comité consultatif note qu'en réponse à ses demandes antérieures, le rapport du Haut Commissaire comprend une présentation détaillée des rubriques consacrées aux dépenses réelles et envisagées, (ibid., annexe 1 (tableau 10)). **Ayant accueilli avec satisfaction les informations supplémentaires fournies dans la présentation du budget, le Comité consultatif demande qu'à l'avenir, une justification supplémentaire soit fournie dans le projet de budget sur l'allocation envisagée des ressources.**

Projet de budget pour l'exercice biennal 2020-2021

9. Le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR devrait être de 81,1 millions en 2020, et de 80,4 millions en 2021, contre 81,2 millions estimés pour 2019. Par rapport à 2018, le nombre total devrait augmenter d'environ 5,6 millions, soit 7,5 % d'ici 2021 (ibid., tableau I.1 et par. 20).

10. Le projet de budget de 2020 se chiffre à 8 667,7 millions de dollars E.-U., ce qui représente une augmentation d'environ 31,8 millions de dollars E.-U., soit près de 0,4 %, par rapport au budget actuel de 2019. Les besoins préliminaires de 2021 sont évalués à 8 615,8 millions de dollars E.-U., ce qui traduit une diminution de 51,8 millions de dollars E.-U., soit près de 1 %, par rapport au budget prévu de 2020. Pour 2020 et 2021, la composante Terrain devrait rester la plus importante du budget, représentant 84 % du total des besoins estimés de ressources (ibid., tableau 1.4 et par. 37).

11. Le tableau I.4 du Rapport du Haut Commissaire présente le budget actuel de 2019 et les projets de budget de 2020 et 2021, par région et pour les programmes globaux et le Siège. Par rapport à 2019, le budget de 2020 pour les programmes globaux devrait augmenter de 28,4 millions de dollars E.-U. (soit 6 %), reflétant les investissements dans les activités

techniques. Pour le Siège, le budget devrait diminuer de 29,7 millions de dollars E.-U. (soit 12 %), en raison du transfert des Bureaux régionaux sur le terrain. Pour 2020, les réserves opérationnelles devraient augmenter de 74,6 millions de dollars EU (soit 14 %), par rapport à 2019, et les ressources allouées au programme des administrateurs auxiliaires devraient rester inchangées à 12 millions de dollars E.-U. Les besoins préliminaires pour 2021 seront révisés au premier semestre de 2020 (ibid., tableau 1.4 et par. 38 à 40).

Budget-programme des Nations Unies

12. Dans sa résolution 72/266, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé le passage, à titre d'essai, de l'exercice budgétaire biennal à un exercice annuel, devant commencer avec le budget-programme de 2020. Les ressources proposées pour 2020 au HCR s'élèvent à 42,8 millions de dollars E.-U. Dans son rapport y relatif sur le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif a noté que la proposition du Secrétaire général laissait voir une diminution de 1 081 900 dollars, soit de 2,5 %, par rapport à la dotation de 2019 (A/74/7, par. VI.16-VI.17). Le Comité a recommandé l'approbation des propositions du Secrétaire général sur les ressources liées ou non liées aux postes pour 2020 (ibid., par. VI.23). L'Assemblée générale consacrera la grande partie de sa 74^e session à l'examen du rapport du Comité consultatif.

Effectifs du HCR

13. Selon le rapport du Haut Commissaire, les effectifs du HCR comprennent le personnel fonctionnaire et le personnel non fonctionnaire. Le personnel fonctionnaire du HCR comprend : i) le personnel sur postes permanents à longue et à courte durée, y compris les personnes travaillant dans le cadre d'arrangements temporaires ; et ii) les administrateurs auxiliaires². Le personnel non fonctionnaire comprend les volontaires des Nations Unies, les agents déployés et des consultants (A/AC.96/1191, par. 103 et 112).

14. Au 30 juin 2019, il y avait, comme indiqué dans le rapport du Haut Commissaire, 13 916 postes au HCR. Pour 2020, le nombre estimé de postes est de 14 549, ce qui représente une augmentation nette de 633 postes, soit environ 5 % par rapport à 2019. Pour 2021, les besoins préliminaires montrent une autre augmentation de 102 postes pour un total de 14 651 postes. Du fait du processus de décentralisation et de régionalisation, et de l'accroissement des besoins opérationnels, 90 % des postes devraient être basés sur le terrain d'ici 2021, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à 2019. En 2021, la part des postes au Siège tombera à 6 % du nombre total, contre 8 % en 2019. La part relative des postes des programmes globaux devrait rester à 4 % (ibid., par. 106 et 107).

15. Au 30 juin 2019, il y avait dans la catégorie de personnel non fonctionnaire 636 volontaires des Nations Unies, tous basés sur le terrain, dont 76 % en Afrique. En outre, 140 consultants ont été recrutés pour leur expertise à court terme dans les domaines comme l'évaluation, l'innovation, la stratégie et le marketing (ibid., par. 112).

Fonctionnaires en attente d'affectation

16. Le rapport du Haut Commissaire indique qu'au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019, il y avait 22 fonctionnaires des grades P-2 à D-1 qui avaient achevé leur mission sans toutefois être réaffectés (ibid., par. 110). Sur demande, le Comité consultatif a été informé par le Comité des commissaires aux comptes que le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation au 30 décembre 2018 et au 20 septembre 2019 était respectivement de 29 et 38, et qu'en fin 2019, un total de 12 fonctionnaires en attente d'affectation allait partir du HCR dans le cadre du programme de départ volontaire. **Le Comité consultatif espère que le HCR fournira au Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des explications sur cette question, notamment sur les mesures prises pour réduire au minimum le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation.**

² Toute personne détachée au HCR d'un organisme partenaire, d'un gouvernement ou de toute autre entité extérieure.

III. Principales initiatives

Décentralisation et régionalisation

17. Comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, un processus de décentralisation et de régionalisation est en cours au HCR. Le modèle retenu a été conçu dans le cadre de la transformation générale de l'Organisation en vue d'améliorer la protection et les solutions pour les personnes relevant de sa compétence. Il suppose : i) le transfert des Bureaux régionaux reconfigurés dans leurs régions respectives ; ii) la consolidation d'un certain nombre de structures régionales existantes en Bureaux régionaux ; et iii) le renforcement de plusieurs opérations-pays, notamment par la création de bureaux ouvrant plusieurs pays (ibid., par. 14 et 23).

18. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes affirme que le processus de changement ouvre des perspectives pour une meilleure prise de décisions sur l'allocation des ressources et la fixation des objectifs, conduisant à une meilleure protection des personnes relevant de la compétence du HCR. Toutefois, le Comité des commissaires aux comptes a également estimé que le processus de décentralisation comportait des risques, étant donné qu'avec l'augmentation de la charge de travail des bureaux, il faudra de l'expertise et des capacités supplémentaires, ainsi qu'une coordination renforcée avec les entités du Siège. Le Comité des commissaires aux comptes a également estimé que le processus de changement devait être accompagné de mesures de sauvegarde et appliqué d'une manière méthodique (A/74/5/Add.6, chap. II, par. 61 à 64). **Le Comité consultatif souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes exhortant le HCR à veiller à ce que les responsabilités, les pouvoirs et les liens hiérarchiques des responsables des structures régionales nouvellement créées et au Siège soient bien coordonnés et intégrés dans la structure actuelle du HCR, avec la coordination et le contrôle nécessaires au Siège (A/74/5/Add.6, chap. II, par. 64)**

Gestion axée sur les résultats et gestion des risques

19. C'est en 2009 que le HCR a introduit le système de gestion axée sur les résultats, avec la mise en œuvre du cadre global des résultats et de l'outil *Focus*. Avec le projet de révision de ce système, le HCR entend appliquer une nouvelle approche, où les changements envisagés et le modèle de gestion des opérations seront publiés en 2020. Un nouvel outil de gestion axée sur les résultats sera disponible début 2021, pour la planification des opérations au cours des années suivantes (A/AC.96/1191, par. 25). Le Comité des commissaires aux comptes s'est inquiété du fait que la révision du système de la gestion axée sur les résultats avait pris beaucoup de temps. Il espère que le HCR va finaliser le nouveau cadre des résultats et l'appliquer dans la gestion des opérations à compter de l'exercice 2021 (A/74/5/Add.6, chap. II, par. 76).

20. Comme indiqué dans le rapport du Haut Commissaire, le HCR a adopté une approche de gestion des risques dans tous les piliers de transformation, en examinant d'une manière globale et proactive les risques et les opportunités (A/AC.96/1191, par. 31-32). Le Comité des commissaires aux comptes a relevé plusieurs domaines devant être améliorés dans les registres des risques organisationnels tenus par le HCR, notamment le traitement des risques similaires auxquels font face des opérations-pays dans des contextes comparables, ainsi qu'une gestion incohérente des priorités en matière de risques dans les opérations. Le Comité des commissaires aux comptes a aussi noté que, dans le cadre de la nouvelle structure, les Bureaux régionaux assisteront les opérations-pays dans la contextualisation des orientations stratégiques et des priorités organisationnelles. Ils assureront la cohérence générale au plan stratégique, opérationnel et administratif dans la région. Pour gérer de manière cohérente et efficace les risques régionaux, le Comité des commissaires aux comptes encourage le HCR à regrouper les risques au niveau national et régional, si nécessaire. **Le Comité consultatif considère qu'une fonction renforcée de gestion des risques serait indispensable dans le contexte de la décentralisation et de la régionalisation. Il souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes prescrivant au HCR d'améliorer davantage les registres des risques organisationnels et de revoir les registres régionaux afin de s'assurer que, pour une gestion cohérente, les risques des opérations sont regroupés dans la région (A/74/5/Add.6, chap. II, par. 85 à 88).**

IV. Rapport du Comité des commissaires aux comptes

21. Ayant vérifié les états financiers du HCR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion d'audit sans réserve, indiquant que les états financiers donnaient pour tout élément à caractère significatif une image fidèle de la situation financière des fonds de contributions volontaires gérés par le HCR au 31 décembre 2018, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'année, conformément aux normes IPSAS. Le Comité confirme également que les finances du HCR demeurent solides. Le HCR continue d'avoir de bons ratios d'actifs par rapport aux passifs, surtout de ceux à court terme (ibid., table II.2). De 2017 à 2018, les contributions volontaires ont augmenté de 108,8 millions de dollars E.-U., pour passer à 4 260,8 millions de dollars E.-U. Les dépenses ont augmenté de 231,6 millions de dollars E.-U., pour se chiffrer à 4 082,5 millions de dollars EU. (ibid., résumé).

22. Dans son rapport de 2018, le Comité des commissaires aux comptes a fait un certain nombre d'observations et recommandations, notamment sur le transfert des biens ; le contrôle interne ; la gestion du parc mondial de véhicules ; les technologies de l'information, la cybersécurité et la protection des données.

Transfert de biens

23. Le Comité des commissaires aux comptes a noté des cas où le HCR avait acheté des biens pour les transférer directement à des partenaires et à des gouvernements. Ces biens avaient été enregistrés comme un ajout au titre des immobilisations corporelles, puis avaient été vendus ou inscrits comme dépenses de fournitures et consommables. Le Comité a aussi noté que les procédures de transfert ne remplissaient pas toutes les formalités des règlements financiers pertinents. Le Comité des commissaires aux comptes a aussi été d'avis que le transfert des biens devait être enregistré d'une manière cohérente (ibid., par. 47-49). Sur demande, le Comité consultatif a été informé par le Comité des commissaires aux comptes que le HCR ne pouvait pas indiquer le nombre exact ni la valeur des biens transférés immédiatement après achat. **Le Comité consultatif souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes prescrivant au HCR de mettre au point un processus comptable cohérent ainsi que des orientations pour les articles achetés devant être directement transférés à d'autres entités, notamment pour les cas non liés à la mise en œuvre d'un programme spécifique (ibid., par. 50).**

Contrôle interne

24. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que le HCR peut renforcer davantage son système de contrôle interne, en particulier dans les domaines de la fourniture de l'assistance en espèces aux bénéficiaires, mettre au point des orientations claires sur l'utilisation des vacataires et mettre en place un système solide de contrôle des partenaires de mise en œuvre. Le Comité des commissaires aux comptes a aussi parlé de l'audit d'une opération-pays où le Bureau des services de contrôle interne avait identifié des défaillances de contrôle interne, notamment des risques de paiement en double et des versements à des partenaires d'exécution alors que des problèmes de performance avaient été identifiés (ibid., par. 101 à 268). **Le Comité consultatif estime que la mise en œuvre de mécanismes solides de contrôle interne est une condition nécessaire à la promotion d'une bonne culture de responsabilité. Il espère que le HCR prendra les mesures recommandées par le Comité des commissaires aux comptes.**

Gestion du parc mondial de véhicules

25. Le Comité des commissaires aux comptes a parlé du lancement en début 2014 par le HCR du projet de gestion du parc mondial de véhicules qui devait s'achever en fin 2018. Ce projet portait sur plusieurs aspects stratégiques, à savoir : un système de location pour la gestion du parc mondial de véhicules, un système d'assurance mondial, l'entretien et la réparation, la gestion du carburant et des domaines connexes. Si le HCR a engagé une entreprise externe pour procéder en 2018 à une évaluation du projet, le Comité des commissaires aux comptes a estimé que cette évaluation n'avait pas donné lieu à des conclusions claires sur son efficacité et son efficience d'une manière générale. Le Comité

des commissaires aux comptes a néanmoins considéré le rapport d'évaluation comme une étape importante, étant donné que celui-ci a permis d'identifier des points positifs et des lacunes structurelles. Il a souscrit aux recommandations du rapport sur la manière d'améliorer les processus et les résultats du projet (ibid., par. 270 à 298). **Le Comité consultatif espère que de plus amples informations sur le résultat du projet de gestion du parc mondial de véhicules seront fournies dans le prochain rapport sur le budget du HCR. Il estime que le partage des résultats du projet pourrait aider dans la gestion de leur parc d'autres entités, basées sur le terrain, du système commun des Nations Unies.**

Technologies de l'information, cybersécurité et protection des données

26. Le Comité des commissaires aux comptes a observé des défaillances dans le domaine des technologies de l'information et de la cybersécurité. Par exemple, il note qu'avec la décentralisation et une autonomie accrue des opérations du HCR sur le terrain, les applications locales et individuelles ont continué à évoluer avec des effets néfastes sur la sécurité informatique et la rentabilité. Il note aussi que les deux évaluations faites en 2017 et en 2019 ont confirmé que la sécurité informatique devait être renforcée au HCR. Le responsable de la sécurité informatique du HCR ne dispose pas d'instruments, comme une politique obligatoire sur la sécurité informatique, lui permettant de garantir la sécurité informatique à l'échelle de l'Organisation. Il n'a pas non plus de lien hiérarchique avec les hauts responsables ni de pouvoir lui permettant d'exiger la mise en œuvre des mesures de sécurité nécessaires. (ibid., par. 330 à 386). **Le Comité consultatif espère que le HCR appliquera les mesures permettant d'assurer la sécurité informatique et de renforcer l'autorité du responsable de la sécurité informatique.**

Recommandations antérieures

27. Il ressort du rapport du Comité des commissaires aux comptes que, des 67 recommandations en suspens des années antérieures, 35 (52 %) ont été exécutées, et 32 (48 %) étaient en cours d'exécution (ibid., par. 6 et tableau II.1). Tous les détails sur l'état de la mise en œuvre des recommandations des années antérieures figurent dans l'annexe au chapitre II du Rapport des commissaires aux comptes. Sur demande, le Comité consultatif a été informé par le Comité des commissaires aux comptes que, des 32 recommandations en cours d'exécution, 27 sont de 2017, et que prendra plus de temps la mise en œuvre de certaines recommandations nécessitant des actions soutenues pendant une période.

V. Autres questions

Collaboration entre le HCR et la Banque mondiale

28. Sur demande, le Comité consultatif a été informé qu'en 2018, le Haut Commissaire du HCR et le Président de la Banque mondiale avaient signé un cadre de coopération en vue de formaliser et de développer la coopération entre les deux organisations. Le Groupe de la Banque mondiale et le HCR ont ensemble mis en place un Centre commun de données sur le déplacement forcé, afin d'améliorer les statistiques sur les réfugiés, d'autres personnes déplacées et les communautés d'accueil. Le Centre est soutenu par le HCR, en tant qu'institution de référence pour les données sur les réfugiés, et par les capacités d'analyse de la Banque mondiale. Il constitue donc une source fiable pour des réponses bien éclairées et durables au déplacement forcé.

Entrepôt mondial à Copenhague

29. Le Comité consultatif rappelle qu'en 2017, lors de son audit du HCR, le Comité des commissaires aux comptes avait identifié les gains d'efficacité éventuels concernant l'entrepôt mondial de Copenhague. Il avait noté qu'une revue externe faite en 2014 avait notamment proposé que les expéditions pour les opérations du HCR en Afrique ne se fassent pas à partir de l'entrepôt de Copenhague. Le Comité rappelle aussi qu'à l'époque, le Comité des commissaires aux comptes avait noté qu'une revue distincte par un tiers de l'emplacement des entrepôts du HCR était en cours (A/AC.96/1180/Add.1, par. 19). Sur demande, le Comité a été informé que l'examen externe le plus récent a comparé l'entrepôt

du HCR à Copenhague à trois autres emplacements dans le sud de l'Europe, et que les hauts responsables du HCR continuent d'examiner la question. **Le Comité consultatif espère recevoir dans le prochain rapport du HCR sur le budget des informations à jour sur l'examen de l'entrepôt mondial.**
